



Compte-Rendu du Conseil d'Administration Samedi 4 octobre 2025 Ouistreham

Membres du CA présents (13), BARBARA DA CUNA Patricia, DURAND Christophe, HERBELIN Patrick, LACROIX Pierre-Yves, LANGLOIS Bernard, LELIEVRE Yves, LENDRAT Denis, MANSOIS Nathalie, MERCIER Sébastien, NOURISSON Alain, PETIT Philippe, SAINLOT Jean-Louis et THIEBAUT Denise

Membres du CA excusés (2) : DUSAULS Alain (pouvoir à LELIEVRE Yves), BARRET Didier (pouvoir à THIEBAUT Denise)

Auditeur libre : LETELLIER Philippe (Président Club Deauville), DUPONT Philippe (Président Club Vimoutiers)

Non excusé :



La séance est ouverte à **9h38**.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier procès-verbal

Approuvé à l'unanimité

- Téléphone à résilier auprès de Prixtel

Comme tout se passe par messagerie avec ce partenaire, et n'ayant plus les codes d'accès au compte du téléphone du Président Roger Letay (Année 2013), une révocation du mandat de prélèvement (3€/mois) a été réalisée auprès de la banque.

- Augmentations du prix des licences et/ou des compétitions

Nous n'organisons plus de championnat national, pour le moment d'où un manque à gagner, et nous avons de plus en plus de qualifiés aux diverses compétitions nationales, du fait de nos nombreuses participations aux compétitions régionales.

A la date d'aujourd'hui :

304 licences recensées dont 280 renouvellements

20 000€ de défraiement pour les compétitions nationales.

- Diverses solutions sont discutées (augmentation des licences, diminuer les remboursements lors des libres, organiser un triathlon sur la Normandie ou un libre sur une journée, etc.),
- Passer les remboursements des libres à 40 au lieu de 50% ? Une étude va être faite par notre trésorier sur ce sujet. Si une modification des paiements ou défraiements est votée lors du prochain CA, elle ne prendra effet qu'à partir de la saison prochaine (2026-2027)

- Les joueurs non licenciés non autorisés à jouer

On ne peut pas suspendre un joueur qui n'a pas de licence, cela suite à divers problèmes avec des joueurs.

La FFT propose que début 2026, tout joueur qui participe à un tournoi homologué soit licencié.

Si un club affilié FFT ne souhaite pas faire prendre une licence à un joueur non licencié, le Comité ne peut pas l'obliger. Par contre, le Comité ne prendra pas en compte les PCN pour les joueurs licenciés lors de ces tournois mensuels.



- Point sur le nouvel outil informatique de la FFT (qui ne l'utilise pas ?)

Encore qq clubs qui ne l'utilisent pas...

Bien que tout n'est pas encore parfait, il est souhaitable de l'utiliser. Il existe une formation en visio mise en place par la FFT.

- Questions diverses et diverses réflexions

Merci à Nathalie Mansois de nous accueillir pour le libre DUO qui ne peut se jouer à Doudeville., malheureusement la salle est payante !

On a de plus en plus de difficultés à avoir des salles.

Vote pour que le Comité paie la salle de Pont-Audemer de façon exceptionnelle : 12 pour, 1 contre, 2 abstentions

Pour le trésorier d'une association, il est conseillé de faire des bilans plus détaillés (comme par exemple pour le Comité faire apparaître les stocks : 1 480 jeux de Tarot, matériel informatique, tapis chez Yves 85 « Vert » et 43 « violet » et Jet27 ; 7 bouteilles 1l)

Créer un nouveau club sur la banlieue Rouennaise et dans la Manche ?

Assemblée Générale du Comité en 2025 ? Elle aura lieu à Rugles le **samedi 13 juin 2026.**

La Coupe de France : tirage le **samedi 14 mars 2026** lors de la triplète D2 à Doudeville.

Session d'arbitrage : elle aura lieu un samedi à Grand-Couronne. Sébastien se renseigne et communiquera une date, via le site du Comité.

Défection d'un de nos arbitres (Jessica) au niveau du Comité.

Bernard n'a toujours pas reçu de facture acquittée pour les jeux. Une relance va être faite par Alain N.



Il est **11h42**, la séance est levée.

Le Président
Christophe DURAND

Le Secrétaire
Yves LELIEVRE